

Vendeur en magasin

Le vendeur en magasin prend en charge l'accueil des clients dans une surface commerciale. Il renseigne le client sur un produit, un service d'une surface commerciale et en assure la promotion et la vente. Il est l'élément d'appoint d'une équipe de vente.

Le vendeur en magasin assure l'exécution et le suivi des procédures de vente d'un bien et/ou d'un service. Il assure également les tâches d'accueil et de vente dans la langue étrangère cible choisie pour la section : l'anglais.

Titre délivré

Attestation de réussite pour chaque unité de formation.

Certificat de vendeur en magasin spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

Ce certificat est visé et reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conditions d'admission

Aucune